ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil et Receveur des Propriétés de la

Crescent Ice Company

I. Les lots de terre et machines, etc., constituant l'usine connue comme la fabrique de la rue Victoire, dans l'ilet borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Marigny, Decatur (autrefois Victoire) et Chartres (autrefois Moreau).

II. L'Usine Principale et les écuries, etc., de ladite Compagnie, dans l'ilet borné par les rues Delord, Constance, Poeyfarré et Annonciation, avec toutes les machines, animaux, wagons, meubles de bureau, comptes ouverts, etc.

III. L'Usine etc., de ladite compagnie, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Antonine, Foucher et Annonciation.

DANS L'AFFAIRE DE LA

American Trust Company et Al.

VS

The Crescent Ice Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, division B—No 99,353 En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, division B. dans l'affaire ci-dessus intitulée, et aussi en vertu d'un ordre de vente daté du 2 mars 1912 à moi adressé comme receveur de ladite Crescent Ice Company par ladite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division B, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

I

Sept lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Champs Elysées et les rues Marigny, Decatur (autrefois Victoire) et Chartres (autrefois Moreau).

Connus comme la Fabrique de la rue Victoire,

étant plus particulièrement décrits comme suit

(1) Un lot de terre dans ledit District et ilet désigné par le numéro deux, sur un plan tracé par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 10 juillet 1842, et annexé à un acte passé pardevant L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, le 28 juillet 1842, et mesurant d'après ledit plan, vingt et un pieds quatre pouces et un quart [21' 4 1|4''] faisant face à la rue Decatur sur une profondeur de cent onze pieds, quatre pouces (111' 4'') entre lignes parallèles.

(2). Un certain lot de terre dans le même district et ilet, désigné par le No 3 sur ledit plan et mesurant dessus vingt et un pieds trois pouces trois quarts [21' 3 3|4''] de face à la rue Decatur sur quatre vingt neuf pieds, cinq pouces et trois quarts (89' 5 3|4'') de profondeur entre lignes parallèles.

(3) Un certain lot de terre dans le même district et ilet désigné par le numéro quatre sur ledit plan, mesurant vingt et un pieds trois pouces et quatre lignes (21' 3'' 4''') sur la rue Decatur, quatre vingt neuf pieds, cinq pouces et six lignes (89' 5'' 6''') et dix neuf pieds cinq pouces [19' 5''] de largeur dans le fond

(4) Deux lots de terre situés dans le même district et ilet, lesquels dits lots sont désignés par les numéros cinq et six sur un croquis annexé à un acte de vente par V. P. Marmoche à T. L. Bayne pardevant Edgar Grima, notaire du 16 juillet 1896 dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 30 mars 1896, lesquels dits lots sont contigus chacun et mesurent comme suit: lot No 5 vingt et un pieds six pouces quatre lignes [21' 6'' 4'''] de face à la rue Decatur, le même en largeur en arrière sur soixante dix-neuf pieds cinq pouces quatre lignes (79' 5'' 6''') en profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 6 forme le coin des rues Decatur et Marigny et mesure vingt un pieds onze pouces deux lignes [21' 11'' 2'''] face à la rue Decatur, le même en arrière sur soixante-dix-neuf pieds 5 pouces quatre lignes [79' 5'' 4'''] en profondeur entre lignes parallèles

5. Deux [2] lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, et bornés par la rue Decatur, l'avenue Champs Elysées, et les rues Chartres et Marigny, désignés par les lettres A et D sur un plan dressé par Pilié et Murray, architects et voyers, daté du 12 mars 1870, et déposé au bureau de W. I. Hodgson, encanteur, un croquis duquel plan est annexé à un acte passé pardevant Edward Barnett, ancien notaire en cette ville, sous date du 7 juin 1870, lesquels lots mesurent suivant ledit croquis comme suit:

Le lot A mesure cinquante cinq pieds [55'] de face à la rue Decatur sur une profondeur de cent vingt-six pieds neuf pouces [126' 9''] entre lignes parallèles.

Le lot D mesure vingt-et-un pieds quatre pouces [21' 4''] de face à ladite rue Decatur sur cent onze pieds quatre pouces (111' 4'') de profondeur entre lignes parallèles, toutes mesures américaines.

Ensemble avec tous et singulièrement les bâtisses, machines, chaudières, machinerie, instruments, outils et propriété réelle, personnelle et traditionnaire situés sur ou de quelque façon en rapport avec l'une ou l'autre des propriétés décrites ci-dessus, ou servis en rapport avec quelques commerces établis sur l'une ou l'autre des propriétés décrites ci dessous.

II

(1) Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Delord, Constance autrefois Foucher, Poeyfarré et Annonciation, laquelle portion de terre mesure trois cent un [301] pieds huit pouces de face à la rue Delord sur cent seize pieds de profondeur et face à la rue Constance formant le coin desdites deux rues et bornée dans le fond par une allée de huit pieds de large commune audit lot et autres le dit lot de terre est composé du lot original Nos six à dix neuf, les deux inclusive.

(2) Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'ilet borné par les rues Delord, Annonciation, Poeyfarré et Constance [autrefois Foucher] sur un croquis dressé par Jos. Pilié, daté du 19 août 1842 et annexé à un acte passé pardevant O. De Armas, ancien notaire en cette, le 5 mars 1868. Ledit lot mesure suivant ledit croquis 28' 8'' de face à la rue Delord sur une profondeur entre lignes parallèles de 26' 4'' 6''' ensemble avec la moitié d'un mur en briques lequel sépare la dite propriété de celle de Joseph Grasser ou mandataire.

(3) Un certain lot de terre, etc., dans le même district et ilet que la sus-décrite propriété, ledit lot étant désigné par le No 3 sur un plan dressé par W. F. Thompson, voyer, en date du 7 janvier 1842, et déposé en l'étude de H. B. Cénas, alors notaire en cette ville, ledit lot mesurant 23' 2'' 3 1.5''' de face à la rue Annonciation sur une profondeur, entre lignes parallèles de 103' 8''

[4] Un certain lot de terre, etc. désigné par le No 4, suivant un plan de W. F. Thompson, voyer, du 7 janvier 1848, déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesure 23' 2'' 3 1|2''' de face à la rue Annonciation sur 103' 8'' de profondeur entre lignes parallèles, les bâtisses qui s'y trouvent étant désignées par le numéro municipal 1011 rue Annonciation.

(5) Un certain lot de terre etc., contigu à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le numéro 5 sur le plan sus-mentionné, lequel dit lot mesure 23' 2'' 3 1|2''' de face à la rue Annonciation sur une profondeur de 103' 8'' entre lignes parallèles.

[6] Un certain lot de terre, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 121, borné par les rues Poeyfarre, Delord, Annonciation et Foucher (Constance). Ledit lot est désigné par le numéro 3 sur un plan de Jos. Pilié, en date du 21 janvier 1841 annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire de cette ville, le 25 janvier 1841, et mesure 20 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Poeyfarre sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée de huit pieds de large courant de la rue Annonciation à la rue Foucher commune audit lot et autres.

Ensemble avec tout et singulier les bâtisses, machines, chaudières, machineries, appareils, outils, véhicules, chevaux, et propriété réelle et personnelle et autres situé ou de quelque façon en rapport avec n'importe quel des propriétés ci-dessus décrite, ou unité en rapport avec n'importe quel commerce sur n'importe quel des dites propriétés ci-dessus décrite.

Le tout des deux II propriétés précédentes consistant de l'Usine principal et écurie de la

Crescent Ice Company

avec toutes les machines, animaux, wagons, meubles de bureau, comptes courants, etc., d'après l'inventaire détaillé fait par James J Woulfe, notaire le 26 février 1912 et enregistré dans l'affaire ci-dessus le 2 mars 1912.

III

Sept lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Antonine, Foucher et Annonciation, désigné comme lots Quatorze, Quinze, Seize, Dix-sept, Dix-huit, Dix-neuf et Vingt de l'ilet No 106 sur un devi dressé par S. G. Del Isle, voyer, sous la date du 3 novembre 1891 annexé à un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 14me jour d'avril 1892 d'après lequel dit plan les dits lots sont contigus et mesurant comme suit à savoir: Les dits lots Nos 14 à 19 inclusivement mesurant chacun trente deux pieds et cinq lignes (32' 0'' 5''') de face à la rue Tchoupitoulas, trente et un pieds, trois pouces [31' 3''] dans le fond sur les profondeurs suivantes à savoir: Le lot No 14 ayant cent trente sept pieds cinq pouces et six lignes [137' 5'' 6'''] de profondeur sur le côté le plus près de la rue Foucher le divisant du lot No 13, et cent trente pieds quatre pouces et une ligne [130' 4'' 1'''] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 15; ledit lot No 15 ayant cent trente pieds quatre pouces et une ligne (130' 4'' 1''') de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 14, et cent vingt-trois pieds deux pouces et trois lignes (123' 2'' 3''') de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 16, ledit lot No 16 ayant cent vingt-trois pieds deux pouces trois lignes (123' 2'' 3''') de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 15, et cent seize pieds six lignes (116' 0'' 6''') de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 17; ledit lot No 17 ayant cent trente huit pieds huit pouces deux lignes (138' 8'' 2''') en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 16, et cent trente-et-un pieds six pouces quatre lignes [131' 6'' 4'''] en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 18, ledit lot No 18 ayant cent trente et un pieds six pouces et quatre lignes [131' 6'' 4'''] de profondeur sur le lot le divisant du lot No 17, et cent vingt quatre pieds, quatre pouces et sept lignes (124' 4'' 7''') de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 19, ledit lot No 19 ayant cent vingt quatre pieds quatre pouces et sept lignes [124' 4'' 7'''] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 18, et cent dix sept pieds trois pouces et une ligne [117' 3' 1'''] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 20 et ledit lot No 20 formant le coin des rues Tchoupitoulas et Antonine et mesurant trente deux pieds six lignes (32' 6''') de face à la rue Tchoupitoulas, trente-et un pieds trois pouces 31' 3'' en largeur dans le fond, sur cent dix-sept pieds trois pouces une ligne 117' 3'' 1''' en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 19 et cent dix pieds un pouce quatre lignes 110' 1'' 4''' en profondeur et façade à la rue Antonine.

Ensemble avec toutes et singulièrement les bâtisses, machines, chaudières, machineries, appareils, outils et propriété réelle et personnelle et divers, situés dessus ou de quelque façon en rapport avec n'importe laquelle des propriétés ci-dessus décrites ou unité en rapport avec le commerce sur n'importe desquels dites propriétés ci-dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus sous le writ de saisie et vente et aussi en mes mains comme Receveur de la Compagnie défenderesse.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 0|0 sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et Receveur de la Compagnie défenderesse dans l'affaire ci-dessus.
McCloskey & Benedict, avocats.
3 mars—3 5 8 15 22 29—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Premier District.

Portant le No municipal 325 rue Scott, entre les rues Palmyre et Banks.

Edward P. Cousin vs Charlie Freeman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 99,504 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 18 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir;—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 753 borné par les rues Scott, Palmyre, Pierce et Banks, mesurant vingt-cinq pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue Scott sur une profondeur de cent pieds, d'après un plan de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 1er février 1896, annexé à un acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, daté du 18 avril 1896, lequel lot est décrit dans un acte pardevant Fred Deibel, daté du 10 juin 1899, comme lot No neuf, ilet No 753, mesurant comme il est dit précédemment: les améliorations étant connues comme No 325 rue Sud Scott.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
McCloskey & Benedict, avocats pour le demandeur.
15 mars—15 22 29—avril 4 12 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Troisième District.

James P. Butler Jr. agent vs Atlas Feed Products Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,679—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir -

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon ou dépendant situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 15, borné par les rues Decatur, Chartres, l'avenue Lafayette et Port, et mesurant, en mesure américaine deux cent sept pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Decatur, cent quatre-vingt-seize pieds six pouces sur la ligne arrière le plus près de la rue Chartres. Deux cent vingt pieds sur l'avenue Lafayette et cent cinquante-deux pieds dix pouces quatre lignes sur une ligne le plus près de la rue Port.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 du montant de la vente au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dart, Kernan & Dart, avocats pour le demandeur.
2 mars—2 4 8 15 22 29—av 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du comptoir et installations etc., d'une buvette

1 "Cash Register," 1 Coffre-fort en Fer.

Hercules Realty Co. Ltd, vs Pigniolo & Schloegel

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 99,722—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le LUNDI, 8 avril 1912, à 10:30 a. m. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, coin des rues Champs Elysées et Nord Rempart, (dans l'ilet borné par les rues Marigny et St Claude(.

Le contenu et installations, etc., de la buvette sur lesdits lieux, consistant d'un comptoir et comptoir en arrière, liqueurs assorties, divers, etc., d'après l'inventaire, 1 "National Cash Register," 1 Coffre-fort en Fer.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Buck, Walshe & Buck, avocats pour la demanderesse
28 mars—28 - av 3 8

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du bon vouloir, marque de fabrique, meubles de bureau, moteur et coffre-fort en fer, etc.

American Coffee Co. de N. O. T. J. Bartlette subrogé, vs Standard Import Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 98,923 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, MARDI, le 2 avril 1912, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir—)

Sur les lieux No 2105 rue Decatur, entre les rues Champs-Elysées et Français.

Les affaires et l'achalandage de la Standard Import Company Limited avec les marques de fabrique suivantes: Marque de Fabrique Elk employée en connexion avec certains produits alimentaires, délivrée par le Commissaire des Patentes des Etats-Unis, le 4 février 1908 à la Standard Import Company Ltd.

La Marque de Fabrique "Banzai" employée en connexion avec certaines préparations de thé, délivrée par le Commissaire des Patentes des Etats Unis, le 19 mars 1908 à la Standard Import Company Ltd.

La marque de Fabrique "Koy Tea" délivrée par l'Etat de la Louisiane en faveur de la Standard Import Company, Ltd.

La marque de Fabrique Elk Spices, délivrée par l'Etat de la Louisiane, en faveur de la Standard Import Company Ltd.

La Marque de Fabrique O. K. T., délivrée par l'Etat de la Louisiane en faveur de la Standard Import Company Ltd.

Aussi un lot de meubles de bureau, divers, suivant l'inventaire.

1 moteur et un coffre-fort en fer.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Charles F. Fletchinger, avocat pour le subrogé.
21 mars—21 22 23 26 30—avril 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Premier District,

Sur la rue St Patrick, entre les rues Baudin et D'Hémécourt (ilet: rue Olympia)

Suburban Building and Loan Association vs Ambrose Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 98,729—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 823, borné par les rues St Patrick, Baudin, Olympia et D'Hémécourt, désigné comme lot No vingt quatre et mesurant vingt quatre pieds sept pouces et une ligne de face à la rue St Patrick sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur, au moment de l'adjudication, devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Zengel, Thomas, Suthon & Loomis, avocats pour la demanderesse.
23 mars—23 29—avril 4 12 19 24 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur améliorée du Septième District,

Formant le coin des rues Cohn et Adams (carré des rues Burdette et Spruce) les améliorations se composant de 2 maisons doubles, portant les Nos municipaux 7701-7703 et 7705-7707 de la rue Cohn.

German-American Homestead vs Mme Louisa Dorsey, veuve de Samuel Jenks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 98,941 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 25 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ainsi que toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient située dans le Septième district de cette ville, dans l'ilet No 252, borné par les rues Cohn, Adams, Bardette et Spruce. Laquelle dite portion de terre mesure soixante pieds de face à la rue Cohn, sur une profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Adams de quatre-vingt dix pieds. Etant composée de la portion de façade des terrains désignés par les Nos neuf et dix sur un plan de C. Milo Williams, daté du 19 décembre 1904 et annexé à un acte passé pardevant S. Rouen, notaire, le 25 novembre 1904.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Roger Meunier, avocat de la demanderesse.
22 mars—22 29 - avril 4 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Vente de propriété améliorée de valeur du Quatrième District.

PORTANT LE No MUNICIPAL 2121 RUE DRYADES,

Entre les rues Jackson et Joséphine.

Mary Zank vs Dr Hugh Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Div. A—No 91,655—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendus le 30 octobre 1911 et signés le 6 novembre 1911, ordonnant la vente de la propriété ci-dessous décrite, afin d'effectuer le règlement des affaires de la communauté et un partage de la propriété entre la demanderesse et le défendeur dans l'affaire ci-dessus, qui m'ont été adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, afin d'effectuer ledit partage, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 25 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Joséphine, Jackson, Laurent, actuellement Sud Rempart, désigné comme No 21 sur un plan de L. Surgi, voyer daté de juin 1846, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Dryades sur cent seize pieds un pouce de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, suivant un croquis de L. W. Brown, voyer, annexé à un acte devant C. E. Sel, ancien notaire en cette ville, daté du 6 mars 1856.

Termes et Conditions:

Une moitié ou plus au comptant, à l'option de l'acquéreur, la solde s'il y en a, garanti par hypothèque et liens de vendeur ou en billets à ordre payable un an après date, portant 7 0|0 d'intérêt par an, depuis la date de la vente jusqu'au paiement, avec les clauses de sécurités usuelles. L'acheteur devra payer en plus et en sus du prix de l'adjudication les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1911.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
James J. McLoughlin, avocat pour la demanderesse.
Thomas M. Gill et John Bassich Jr, avocats pour le défendeur.
22 mars—22 29—avril 4 12 19 25

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente des sept-huitièmes d'intérêt indivisés dans deux lots de terre de valeur dans le Sixième District.

Formant le coin des rues State et Chestnut [Ilet: rue Camp et ligne supérieure d'Hurstville.]

William E. Roberson vs Mme Vve Mary E. Goldsmith et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 91,142 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 mai 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Les indivisés sept-huitièmes de Mme Veuve E. Marie Tilton Goldsmith, Newell Tilton, Mlle Aloys Mary Tilton connue aussi comme Alice Tilton et Mme Sue V. Tilton, épouse de W. W. Coulter, dans et à la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré No 17 borné par les rues State, Chestnut et Camp et la ligne supérieure d'Hurstville, désignés comme lots numéros un et deux adjoints l'un à l'autre, et mesurent chacun trente pieds de face à la rue State sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le lot No un formant le coin desdites rues State et Chestnut. Le tout d'après un plan ou certificat d'arpentage dressé par S. G. Del Isle, voyer, daté du 10 mars 1894 annexé à un acte passé pardevant J. D. Taylor, ancien notaire, le 18 mars 1894.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Benjamin Ory & J. C. Henriques, avocats pour le demandeur.
29 mars—29—av 4 12 19 26—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Premier District,

Portant les Nos Municipax 1319 et 1321 rue Clara, entre les rues Thalie et Erato.

Dryades Building and Loan Association vs Mme Margaret Lavier, épouse de William F. Trauth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,583 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Erato, Clara et Willow, désigné comme lot No dix-neuf d'après plan dressé par Hedlin et Schlarbaum, voyers, en date du 27 mai 1854, et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, d'après plan No 183, ledit lot mesure vingt huit pieds de face à la rue Clara sur cent vingt-six pieds sept pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Joseph F. Walton, avocat pour la demanderesse.
1er mars—1 8 15 22 29—avril 3 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur du Troisième District.

Francis D. Charbonnet, Jr., vs Progressive Realty Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 99,578 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1063, borné par l'avenue St-Roch, les rues Miro, Musique et Galvez, désignés comme lots six et dix et mesure comme suit, à savoir:

Le lot No dix mesure trente-deux pieds un pouce de face à l'avenue St-Roch sur cent cinq pieds un pouce de profondeur entre lignes égales et parallèles et formant l'encoignure de la rue Miro et de l'avenue St-Roch.

Le lot No six mesure trente-deux pieds un pouce de face à l'avenue St Roch sur cent trente cinq pieds un pouce de profondeur entre lignes parallèles, et lesdits lots six et dix étant des subdivision des lots 1, 7, 8, 9 et 10.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District, dans l'ilet No 1382, borné par l'avenue St Roch, les rues Law, Music et Magistrat, désigné comme lots Nos quatre et vingt-et-un et mesurant comme suit.

Lot No quatre mesure trente et un pieds onze pouces de face à l'avenue St Roch sur une profondeur de cent dix huit pieds trois pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles

Le lot No vingt et un mesure trente et un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Music sur une profondeur de cent dix huit pieds trois pouces et quatre lignes égales et parallèles et formant l'encoignure des rues Music et Magistrat.

3° Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartenant ou en dépendant situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1374, borné par les rues St Antoine, Law, Bourbon et Magistrat, désignés comme lots deux, trois et quatre et mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue St Antoine sur cent vingt huit pieds entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Charles F. Claiborne, avocat pour le demandeur.
1er mars—1 8 15 22 29—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Deuxième District.

The Barber Asphalt Paving Company vs Peter Congot et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 99,016—En vertu d'un writ de fieri facias contre Peter Congot et Mme Malvina St Raymond et "in rem" à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 18 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cette portion de terre, situé dans l'ilet No 519 dans la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Carrollton, les rues Dumaine et Moss et l'avenue du City Park, mesurant cinq cent soixante et un pieds et quatre vingt quinze centièmes de pieds de face à l'avenue Carrollton, sur une profondeur sur la ligne du City Park de deux pouces et une ligne et sur une profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Domaine de onze pieds, quatre pouces et sept lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
E. J. Thilborger, avocat pour la demanderesse.
16 mars—16 22 29—avril 4 12 17 18

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de valeur du Troisième District,

James P. Butler Jr. Agent, vs New Orleans Tank Storage and Transportation Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, — No 97,435 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée maintenant N. Peters, Decatur autrefois Victoire] et avenue Lafayette, désigné par le No 7 sur un plan de J. A. D'Hemécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860, déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire, comme plan No 35 du livre de plan No 6, lequel lot mesurant, en mesure américaine, comme suit: Quinze pieds dix pouces et six lignes de face à l'avenue Lafayette, vingt-neuf pieds, deux pouces et deux lignes de profondeur sur une ligne vers la rue Levée, maintenant N. Peters, et une deuxième profondeur de vingt-sept pieds cinq pouces sur la ligne du lot No 6, s'étendant diagonalement vers la rue Decatur, et une autre profondeur de seize pieds un pouce perpendiculairement à l'avenue Lafayette de là dix-sept pieds quatre pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de seize pieds sur une première ligne de vingt-six pieds quatre pouces et cinq lignes, sur une deuxième profondeur s'étendant diagonalement à la rue Decatur: une troisième profondeur de vingt neuf pieds deux pouces trois lignes au point de départ: ensemble avec l'usage en commun avec le lot No 6 d'une allée de trois pieds sept pouces de accès à l'avenue Lafayette, le tout d'après un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 96 de son livre de plan No 2.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, comprenant la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, Levée maintenant N. Peters, Victory, maintenant Decatur et Port, désigné par le No 6 sur un plan dressé par J. A. d'Hémécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860 déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, en cette ville; comme plan No 35, de son livre de plans No 6, le dit lot de terre mesurant seize pieds de face à la rue Enghein, maintenant Lafayette, sur une profondeur de vingt neuf pieds deux pouces et une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant Decatur, et seize pieds deux pouces sur une troisième ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, et une profondeur sur le côté le plus près de la rue Victoire, maintenant Decatur, de vingt-neuf pieds deux pouces et deux lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant la rue Lafayette, et une allée pour l'usage du dit lot, et le lot No 7, vingt-sept pieds cinq pouces sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant rue Decatur et seize pieds un pouce sur une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette et dix huit pieds cinq pouces de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec l'usage d'une allée ci-dessus mentionnée.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet que la propriété ci dessus décrite, désigné comme lot No 5 sur ledit plan de D'Hemécourt, le 27 janvier 1860, et mesurant dix-neuf pieds neuf pouces de face à la rue Enghein maintenant avenue Lafayette, sur une profondeur sur une ligne perpendiculaire à la rue Lafayette, divisant ledit lot No cinq du lot No 4 de vingt-neuf pieds deux pouces, de vingt sept pieds un pouce sur une 2me ligne s'étendant vers la rue Victoire, maintenant Decatur, et de seize pieds trois pouces sur une troisième lignes perpendiculaire à la rue Enghien, maintenant avenue Lafayette, et sur une profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Victoire, maintenant Decatur de vingt neuf pieds deux pouces et une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant Lafayette de vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant Decatur et de seize pieds deux pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant avenue Lafayette et dix huit pieds quatre pouces dans le fond.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 1 sur un devis dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 22 février 1871, et mesurant d'après edit devis vingt-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Levée, maintenant N. Peters, sur une profondeur de quatre-vingt-un pieds six pouces entre lignes parallèles et façade à la rue Enghein, maintenant avenue Lafayette, formant l'encoignure desdites deux rues.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 4 sur un devis de d'Hémécourt, ci dessus mentionné et mesurant d'après cela vingt sept pieds quatre pouces de face à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, soixante-douze pieds sept pouces de profondeur sur la ligne le séparant des lots No 1, 2 et 3 sur ledit devis, soixante douze pieds cinq pouces de profondeur sur une ligne irrégulière le séparant du lot No 5 sur ledit devis, et quinze pieds huit pouces en largeur sur la ligne du fond, ledit lot est la portion du lot désigné par la lettre B sur un devis annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 29 mars 1866 (étant la même propriété acquise par achat de la Crescent City Building and Homestead Association, d'après un acte passé le 25me jour de juin 1905, pardevant E. M. Stafford, notaire, et enregistré en le Bureau des transferts livre 199, fol. 644.)

6° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 16, borné par les rues Levée, maintenant N. Peters, Victoire, maintenant Decatur, Port et Enghien, maintenant avenue Lafayette, sur un plan de A. Castaing daté du 5 avril 1854, déposé en l'étude de A. Boudousquié, ancien notaire de cette ville, lesquels lots mesurant chacun trente quatre pieds un pouce plus ou moins de façade à la rue Levée, maintenant N. Peters, trente-trois pieds un pouce dans le fond, avec une profondeur de cent quatre pieds.

7° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 3 sur le plan de A. Castaing, sus-mentionné et mesure suivant ledit plan, trente trois pieds neuf pouces de face à la rue Decatur sur cent quarante quatre pieds de profondeur et trente trois pieds onze pouces de large dans le fond.

8° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 16, lequel est borné par l'avenue Lafayette, autrefois Enghein, les rues Port, N. Peters, autrefois Levée, et Decatur, autrefois Victoire, désigné par le No 10 sur un plan de A. d'Hémécourt, daté du 27 janvier 1860, et déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire en cette ville, comme plan No 35 de son livre de plans No 6, ledit lot mesurant suivant ledit plan seize pieds un pouce et six lignes de face à l'avenue Lafayette sur une première profondeur sur la ligne de côté vers la rue Decatur, le divisant du lot No 11, de vingt neuf pieds deux pouces et sept lignes sur une ligne perpendiculaire à l'avenue Lafayette, une seconde profondeur de vingt-sept pieds trois pouces et sept lignes sur une ligne courant diagonalement vers la rue Decatur, et une troisième profondeur de quinze pieds neuf pouces sur une ligne parallèle à la rue Decatur sur une ligne de côté vers la rue N. Peters, le divisant du lot No 9, une première profondeur de vingt-neuf pieds deux pouces et six lignes sur une ligne perpendiculaire à l'avenue Lafayette, une seconde profondeur de vingt six pieds cinq pouces et trois lignes sur une ligne courant diagonalement vers la rue Decatur et une troisième profondeur de quinze pieds dix pouces sur une ligne parallèle à la rue Peters sur une largeur dans le fond de dix sept pieds huit pouces ensemble avec l'usage d'une allée commune au dit lot No 10 et le lot contigu No 11 mesurant trois pieds six pouces de face à l'avenue Lafayette sur vingt neuf pieds deux pouces et sept lignes de profondeur.

9° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations là-dessus et tous les droits, voies, privilèges là-dessus dépendant ou de quelque façon appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 16, compris entre les rues N. Peters autrefois Levée, avenue Lafayette, autrefois Enghein, Decatur autrefois Victory et Port, désigné par le No 11 sur un plan dressé par J. A D'Hemécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860, déposé dans l'étude de A. Ducatel, ancien notaire en cette ville, comme plan No 35 de son livre de plan No 6, lequel dit lot est d'une forme irrégulière et mesure en mesures américaines, dix sept pieds huit pouces neuf lignes de face à la rue Enghien, maintenant avenue Lafayette, sur une profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Victoire, maintenant Decatur de vingt neuf pieds trois pouces sur une première ligne perpendiculaire à l'avenue Lafayette, autrefois rue Enghien et de vingt six pieds sept pouces et quatre ligne sur une seconde ligne courant diagonalement vers la rue Decatur autrefois Victory et quinze pieds huit pouces sur une troisième ligne parallèle à la rue Decatur autrefois Victory et par une profondeur sur la ligne séparant ledit lot du No 10 le plus près de la rue N. Peters autrefois Levée, de vingt neuf pieds deux pouces et sept lignes sur une ligne perpendiculaire à la l'avenue Lafayette autrefois Enghein de vingt sept pieds trois pouces et sept lignes sur une ligne courant parallèle à la rue N. Peters autrefois Levée et dix sept pieds huit pouces sur la ligne du fond.

10° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, étant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 16, borné par les rues Victoire, maintenant Decatur, Enghein, maintenant avenue Lafayette, Port et Levée, maintenant N. Peters, désigné par la lettre A sur un croquis de J. A. d'Hémécourt, voyer, daté du 7 nov. 1856, et d'après ledit croquis ledit lot mesure cinquante et un pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue Enghein maintenant avenue Lafayette soixante douze pieds cinq pouces de profondeur et façade sur la rue Victory maintenant Decatur, vingt-neuf pieds trois pouces de profondeur de l'autre côté, delà sur une ligne oblique vers la rue Victory maintenant Decatur, sur une seconde profondeur de vingt cinq pieds sept pouces et de là une troisième profondeur de quinze pieds huit pouces et soixante douze pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne du fond.

11° Et toute la machinerie, réservoirs, appareils, machines, pompes contenus sur les lieux ci-dessus décrits et achetés par ladite compagnie de John A. Wogan et als par acte pardevant Robert Légier, notaire, daté du 5 novembre 1906.

Toutes les susdites propriétés foncières ayant été achetées par la New Orleans Tank, Storage et Transportation Co., par cinq plusieurs actes passés pardevant Robert Légier, notaire, le 16 octobre 1906 18 octobre 1906, 20 octobre 1906, 2 novembre 1903 et 3 novembre 1906.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur de chaque propriété devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dart, Kernan et Dart, avocats pour le demandeur.
2 mars—2 3 8 15 22 29—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur du Troisième District.

James P. Butler Jr. agent vs Wogan Brothers Incorporated.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 97,678—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 4 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1—Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., droits, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No Seize, borné par les rues Peters Decatur, Port et l'avenue Lafayette, commençant à une distance d'environ cent treize pieds et six pouces de l'encoignure des rues Peters et Port, et mesurant environ vingt-deux pieds et huit pouces de face à la rue Peters sur cent six pieds et sept pouces en profondeur.

2—Un certain lot de terre, avec les bâtisses, droits, etc., situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, ledit lot commençant à une distance d'environ 90 pieds 10 pouces de l'encoignure des rues Peters et Port, mesurant environ vingt-deux pieds 8 pouces de face à la rue Peters sur une profondeur de cent dix-sept pieds quatre pouces sur la ligne du côté vers la rue Port, quarante six pieds et six pouces sur la ligne du fond, parallèle à la rue Peters et s'étendant vers l'avenue Lafayette, dix pieds et neuf pouces sur la ligne du côté parallèle à l'avenue Lafayette et s'étendant vers la rue Peters, vingt deux pieds et huit pouces sur une ligne du fond parallèle à la rue Peters et s'étendant vers la rue Port, et cent six pieds et sept pouces sur la ligne du côté parallèle à l'avenue Lafayette, et s'étendant à la rue Peters.

3—Un certain lot de terre, avec les bâtisses, etc., droits etc., situé dans le même District et ilet que la propriété premièrement décrite, commençant à une distance d'environ soixante-huit pieds et deux pouces de l'encoignure des rues Nord Peters et Port, et mesurant vingt-deux pieds et huit pouces de face à la rue Peters sur cent six pieds et sept pouces de profondeur.

4—Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses, etc., voies, etc., situé dans le même District et ilet que la propriété premièrement décrite, lequel lot formant l'encoignure des rues Peters et Port et mesurant d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, daté du 30 août 1880, annexé à un acte, passé pardevant Charles T. Soniat, notaire, le 3 septembre 1880, soixante neuf pieds deux pouces de face à la rue Peters, soixante huit pieds deux pouces et une ligne sur la ligne du fond, cent pieds cinq pouces et six lignes en profondeur sur la ligne du côté vers l'avenue Lafayette, et cent pieds, onze pouces et six lignes de profondeur et façade à la rue Port.

5—Une autre portion de terre située dans le fond du lot ci-dessus décrit comme No 4 mesurant sur le même plan soixante-quatre pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Port, soixante-dix-neuf pieds, cinq pouces et deux lignes de largeur sur la ligne du fond, soixante-quatre pieds sept pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Decatur et soixante-huit pieds deux pouces et une ligne de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Peters.

6. Une autre portion de terre située dans les mêmes district et ilet que celle ci-dessus décrite, commençant à une distance d'environ soixante sept pieds sept pouces et six lignes du coin des rues Decatur et Port, et mesurant soixante-sept pieds sept pouces trois lignes de face à la rue Decatur, cent soixante cinq pieds neuf pouces trois lignes sur la ligne de côté contigu à l'avenue Lafayette, quarante six pieds six pouces sur une ligne du fond parallèle à la rue Decatur, s'étendant vers la rue Port, de là dix pieds et neuf pouces sur une autre profondeur de là vingt-deux pieds et huit pouces sur une deuxième ligne du fond parallèle à la rue Peters et s'étendant vers la rue Port, et cent soixante-quatorze pieds onze pouces et six lignes sur la ligne contiguë à la rue Port.

7—Un certain lot de terre, avec les bâtisses, droits, etc., situé dans le même district et ilet que les lots ci-dessus décrits, ledit lot commençant à une distance d'environ cent trente-cinq pieds trois pouces de l'encoignure des rues Port et Decatur et est désigné par le numéro quatre sur un plan de E. Castaing, daté du 5 avril 1854, déposé en l'étude de A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, et mesurant d'après ledit plan trente trois pieds et neuf pouces de face à la rue Decatur, trente trois pieds onze pouces en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent quarante quatre pieds entre lignes égales et parallèles, étant la même propriété, laquelle a été acquise par ledite Wogan Brothers Incorporated, par achat de John A. Wogan et als, par actes pardevant Robert Legier, notaire, le 25 novembre 1905, enregistré en le Bureau des transferts, livre 205 folio 211.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication, faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Dart Kernan & Dart, avocats pour le demandeur.
2 mars—2 8 15 22 29 avril 4

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de George A. Foerster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 100,076 —Division E—Attendu que George S. Foerster a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George A. Foerster, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—A. J. Peters, avocat.
30 mars—avril 3 8

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Deuxième District.

Portant les Nos municipaux 2921 et 2923 rue Bienville, entre les rues Dupré et Gayoso.

[2 lots de terre].

Adolph A. Zodiag vs Charles C. Piper.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,928—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 mai 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré No 395, borné par les rues Bienville, Dupré, Gayoso et Conti; lesdits lots sont désignés par les Nos 6 et 7 et mesurent chacun vingt-cinq pieds neuf pouces deux lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent onze pieds quatre pouces et sept lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
C. T. Starkey, avocat du demandeur.
29 mars—29—av 4 12 19 26—mai 1 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Deuxième District,

Portant les Nos Municipaux 2645 et 2647 rue Iberville, entre les rues Nord Dergenois et Nord Broad.

Suburban Building and Loan Association vs George T. Rehage.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 99,696—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 mai 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Iberville, autrefois Douane, Nord Broad, Bienville et Nord Dorgenois, mesurant vingt neuf pieds huit pouces et cinq lignes de face à la rue Iberville sur une profondeur de cent quarante huit pieds entre lignes égales et parallèles, et étant le lot le plus proche de la rue Dorgenois des deux lots acquis par le dit George T. Rehage de ladite Suburban Bldg & Loan Association.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix de la vente.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
Zengel, Thomas, Suthon & Loomis, avocats pour la demanderesse.
29 mars—29—avril 4 12 19 26—mai 1 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Premier District,

Formant l'encoignure des rues Franklin et Terpsichore,

Portant les Nos municipaux 1601 et 1603 rue Franklin.

Dryades Building and Loan Association vs Mme Julia S. Isles, épouse de Samuel J. Browne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 95,093—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 mai 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Terpsichore, Liberté et Euterpe, désigné par le No huit, dans l'ilet No 14, sur un plan dressé par G. P. Dunbar, voyer, daté du 1er avril 1848, et déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire, ledit lot forme le coin des rues Franklin et Terpsichore et mesure trente-deux pieds de face à la rue Franklin sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Joseph F. Walton, avocat pour la demanderesse.
29 mars—29—avril 4 12 19 26—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur améliorée du Premier District.

Portant les Nos municipaux 4740 et 4742 rue Canal, coin de la rue Bernadotte (Ilet avenue Cleveland et la rue St-Patrick)

Evariste Bertoniere vs George W. Carmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 99 816 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, voies, privilèges et servitude, et avantages qui y appartiennent ou en dépendant de quelques façons, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 833, borné par les rues Canal, Bernadotte et St Patrick et l'avenue Cleveland, ledit lot de terrain mesure, suivant un croquis établi par H. H. Reynolds, député voyer de ville, daté du 6 octobre 1906, annexé à un acte passé devant J. K. Bailey, notaire, le 10 décembre 1906, vingt-neuf pieds huit pouces et sept lignes de face à la rue Canal sur cent trente et un pieds entre lignes égales et parallèles de profondeur et face à la rue Barnadotte, excepté cependant une bande de terrain mesurant huit pouces et six lignes en profondeur sur toute la largeur du dit lot, à savoir vingt neuf pieds huit pouces et sept lignes pris de l'arrière du lot ici décrit et laquelle bande a été réservée dans la vente par laquelle le demandeur a acquis ledit lot. Ledit lot étant composé d'une partie du vieux lot No 16 et du lot No 10 (A).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions:

1. Pour comptant pour payer la réclamation du demandeur actuellement due, à dire billet de $1100, échu le 8 décembre 1911, avec l'intérêt au taux de 8 0|0 par an sur ledit billet depuis le 8 décembre 1910, et aussi le même intérêt depuis la même date sur deux billets à ordre de $1,100 00 chacun, dû le 8 décembre 1912 et le 8 décembre 1913 respectivement, moins $100.00 payés en compte sur lesdits intérêts aussi 5 0|0 pour honoraires d'avocat sur le principal et intérêts des trois dites notes. $4 coûts de copie et acte les coûts et frais du procès et vente et les taxes (s'il y en a) dues sur ladite propriété.

2. L'acquéreur devant assumer jusqu'à concurrence du montant de son enchère, le paiement de deux billets à ordre de $1100 00 chacun dus le 8 décembre 1912 et le 8 décembre 1913 avec 8 0|0 d'intérêt par an depuis la date de la vente, garanti par hypothèque de vendeur sur la dite propriété, suivant acte passé devant J. K. Bailey, notaire, le 8 décembre 1910 Bureau des Hypothèques Registre 1015 folio 300.

3. La balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, au comptant.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Charles A. Butler, avocat pour le demandeur.
23 mars—23 24 29—avril 4 12 19 25